



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL  
Séance du 24 septembre 2010  
Conseil restreint aux enseignants**

*Etaient présents :*

Collège A :

- M. Nouredine BOUHADDI
- M Olivier FABBRI
- M. Christian MAIRE

Collège B :

- M. Abderrazzak KADMIRI
- M Oussamat BARAKAT
- M. Bruno TATAIBOUET
- Mme Anne Véronique WALTER SIMONNET

Membre de droit

- Mme Dominique FLAMMARION

Présente à titre consultatif : Mme QUENARDEL, responsable du service personnel enseignant

\*\*\*\*\*

Monsieur KADMIRI informe les membres du Conseil de la procédure retenue pour l'examen et la validation des services des enseignants.

Il lit la lettre de Monsieur le Président de l'UFC qui demande la transmission des états de service avant le 1<sup>er</sup> septembre (repoussée au 8 septembre 2010) et rappelle la limite des heures complémentaires (100 heures pour les enseignants chercheurs, 96 heures pour les PAST et 200 heures pour les PRAG).

Monsieur le Président souhaite la limitation des heures complémentaires et les dépassements seront examinés au cas par cas. Les états seront présentés sans prise en compte de l'équivalence TP=TD, la correction sera faite ensuite par le logiciel GEISHA. Le Président envisage une possibilité de modulation du service sur trois années.

Monsieur KADMIRI rappelle que l'équivalence TP=TD est pour les heures faites dans l'établissement et non pas pour celles effectuées à l'extérieur.

Monsieur TATIBOUET fait remarquer que la formation pratique fait partie intégrante des formations et qu'un TP demande beaucoup de préparation et doit bien être considéré comme un TD (ce qui est fait en SLHS, où il n'existe pas de TP).

Monsieur KADMIRI répond qu'aujourd'hui ces heures sont payées.

Messieurs TATIBOUET et BOUHADDI indiquent que le calcul qui est fait actuellement sur les fiches est faux et Monsieur TATIBOUET ajoute que l'on devrait connaître, en signant la fiche de service, le salaire qui s'y rattache.

Monsieur KADMIRI répond que l'on peut le savoir en faisant le calcul et que l'on peut le demander aux services centraux.

Il rappelle que des corrections à ces fiches peuvent être apportées au 2<sup>ème</sup> trimestre mais dans des limites raisonnables (ne pas passer de 50 à 150 heures complémentaires). Dans les fiches de service présentées, seules quatre dépassent le maximum autorisé.

Monsieur KADMIRI reprend les fiches une à une et insiste sur le fait que les dépassements ne seront pas rémunérés, le Président ne dérogera pas.

Monsieur BOUHADDI demande si ce calcul sera fait sur les heures réelles ou sur les heures recalculées.

Monsieur KADMIRI répond qu'il sera fait sur les heures réelles.

Monsieur FABBRI aimerait savoir si l'encadrement des stages compte dans les heures complémentaires.

Monsieur KADMIRI précise que ces heures sont dans le service statutaire et doivent être inférieures à 42 heures ou avec un dépassement très léger.

Madame QUENARDEL fait part de la difficulté pour elle d'obtenir des fiches de service à jour, certains ayant donné les fiches de l'an passé.

La séance se termine à 15 heures pour faire place au conseil en séance plénière.

\*\*\*\*\*

Le Directeur

La secrétaire de séance

A. KADMIRI

D. FLAMMARION



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL  
Séance du 24 septembre 2010**

*Etaient présents :*

Collège A :

- M. Nouredine BOUHADDI qui a reçu procuration de M. Nicolas CHAILLET
- M Olivier FABBRI
- M. Christian MAIRE

Collège B :

- M. Abderrazzak KADMIRI
- M Oussamat BARAKAT
- M. Bruno TATIBOUET
- Mme Anne Véronique WALTER SIMONNET

Collège des IATOS

- M. Marc DAZIN
- M. Jean LCHAT
- Mme Catherine PELLET
- M. Patrice SALZENSTEIN

Collège des usagers

- M. Anthony BRISCHOUX qui a reçu procuration de M. Michel SCALABRINO
- M. Davis MEYER
- Melle Marine PUNKOW
- Melle Aurélie DOUCET qui a reçu procuration de Melle Louise DUCRET
- M. Aiman DILOU

Personnalités extérieures

- M. Pascal VAIRAC

Membre de droit

- Mme Dominique FLAMMARION

Présente à titre consultatif : Mme LAMBERT, responsable du service financier

\*\*\*\*\*

Excusés :

- Mme Sophie FONQUERNIE
- M. Marc DAHAN
- M. Bernard SERTOUT
- M. Patrick GIRAUDOUX
- M. Jacques JULLIAND
- M. Anthony JEANBOURQUIN
- M. François VERNOTTE

\*\*\*\*\*

Monsieur KADMIRI commente le tableau statistique des inscrits à la date du 22 septembre 2010. La première année est stable en ce qui concerne ST, SV dépasse les inscrits de janvier 2010, mais il faut attendre les étudiants arrivant des classes préparatoires et rester prudent sur les chiffres car les étudiants peuvent s'inscrire à des dates différentes d'une année sur l'autre.

La hausse des étudiants en master est due en partie aux masters enseignement.

Monsieur KADMIRI ajoute, que suite à la réforme des études de la première année de médecine, l'UFR ST pourrait accueillir des étudiants supplémentaires au 2<sup>o</sup> semestre. Une réflexion devra être menée sur le dispositif à mettre en place tant au niveau des examens des dossiers pour validation d'acquis que des difficultés qui pourraient subvenir pour l'occupation des salles dues aux travaux en cours.

\*\*\*\*\*

Mme FLAMMARION présente le projet de DBM2 qui est votée en Conseil chaque année. Cette année, les documents sont remis à titre d'information et sont susceptibles d'être modifiés car les éléments concernant les heures complémentaires et les fluides n'ont pas encore été tous transmis.

Dans cette DBM figurent quelques virements de masse (réajustements de fin d'année), quelques reports qui n'ont pas été faits lors de la DBM1 et des recettes nouvelles prévisionnelles (transfert de crédits " retour loi sur l'innovation") qui permettront le financement des heures complémentaires et d'un dépassement de crédits pour le paiement des salaires de personnels du CR 200.

Mme FLAMMARION explique que cette année, le montant prévisionnel de ces crédits de personnels a été dépassé pour trois raisons:

- l'obligation de prélever tous les salaires sur l'UB 903 et par voie de conséquence, le rapatriement de ceux payés par le SAIC
- les congés de maternité (dont un de 6 mois) ou de maladie des contractuels qui obligent l'UFR ST à payer deux salaires (les contractuels n'étant pas remplacés) sans pour autant percevoir la compensation des indemnités journalières de la Sécurité Sociale qui sont versées par mensualités réduites....
- Le paiement de toutes les primes des contractuels sur le budget de la composante (y compris ceux rémunérés sur postes vacants ou rompus qui étaient auparavant pris sur le budget "Etat").

\*\*\*\*\*

Monsieur Bossuet demande si une convention a été passée avec l'ISIFC pour encadrer les relations avec l'UFR ST. Monsieur KADMIRI répond par la négative et indique que Mme BUTTERLIN lui a fait savoir qu'elle n'avait plus aucun besoin en salles d'enseignement à l'UFR ST.

En ce qui concerne les états de service, le Président a répondu à Madame BUTTERLIN qui s'inquiétait de savoir si les états de service devaient transiter par l'UFR ST, que ceux-ci devaient être transmis directement à l'Université.

Monsieur KADMIRI ajoute que pour le calcul des heures complémentaires, la compensation TP=TD a été appliquée dans le service statutaire des enseignants.

\*\*\*\*\*

En ce qui concerne la campagne emploi, le tableau des postes vacants ou susceptibles de l'être est présenté au Conseil, sous réserve de modifications, et sera à nouveau examiné lors d'une prochaine séance.

Monsieur KADMIRI indique que la politique de l'Université n'est pas encore connue, mais qu'il n'y aura pas de création de nouveaux postes.

\*\*\*\*\*

Monsieur KADMIRI demande au conseil de voter pour l'attribution de bons d'achat à Noël d'un montant de 40€ pour les enfants des personnels.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

La séance est levée à 12h.

Le Directeur

A. KADMIRI

La secrétaire de séance

D. FLAMMARION